



COMPTE RENDU REUNION PUBLIQUE DE LA RUE DE BLOIS – 29 SEPTEMBRE 2026

Madame Virginie GAY- Chanteloup, Maire de LIMERAY accueille les participants à cette réunion publique, les remercie de leur présence et présente les éléments du projet à l'aide du diaporama ci-dessous.

La commune de Limeray a sollicité L'ADAC et le CAUE, agences départementales d'aide aux collectivités financées par le Conseil Départemental. Leurs avis et conseils sont gratuits et neutres. Les objectifs sont les suivants : Sécuriser les piétons et cyclistes ; organiser le stationnement ; ralentir la vitesse des véhicules.

Les contraintes sont importantes et la réglementation concernant les trottoirs n'est pas respectée. En effet, ceux-ci qui devraient faire 1,40m de large pour être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ils sont actuellement réduits et probablement difficiles à élargir sur l'ensemble de la voirie, même sur un seul côté.

La voirie elle-même est très hétérogène dans sa largeur et bordée par le perré et les habitations : parfois il est possible de la réduire, parfois c'est impossible. La rue de Blois est aussi la RD1 et doit permettre d'accueillir des poids lourds, des transports scolaires et des engins agricoles du fait de la présence d'exploitations dans cette rue.

Un premier projet a été présenté par l'ADAC-CAUE. Ce projet est amendable et discutable. Il est un point de départ pour une réflexion plus approfondie. Un premier chiffrage financier du projet nous oblige à étaler sur plusieurs années sa mise en œuvre. Cela nous permet de poursuivre les réflexions pour construire ensemble le projet.

Dans un premier temps, la municipalité a fait le choix de tester des emplacements matérialisés de stationnements. Sur la diaporama, les emplacements sont matérialisés en vert, ceux qui sont barrés en rouge étaient proposés par l'ADAC-CAUE mais ont été modifiés suite à des échanges avec le Département. L'objectif de ces stationnements est double : faire ralentir les véhicules et organiser les stationnements devenus anarchiques dans cette rue. Les habitants seront invités à faire remonter les difficultés rencontrées et à éventuellement proposer de nouveaux emplacements. Il est rappelé l'importance des sorties d'habitations et la giration nécessaire pour les véhicules afin que les manœuvres soient fluides et sécurisées.

Le projet pour la partie autour de l'école et le virage est présenté. La municipalité précise que ce projet est une proposition qui nous est faite mais qu'il nous appartient de faire évoluer le projet. En l'état cela reste une esquisse, rien n'est figé.

Les échanges ont été nombreux et ont permis à chacun de faire valoir ses priorités, parfois divergentes. La poursuite des échanges aura pour objectif d'essayer de les faire converger pour aboutir à un projet acceptable pour tous.

Dans l'immédiat une demande va être faite auprès du Département pour obtenir un comptage des véhicules et une mesure de la vitesse. Le chiffrage financier de l'enfouissement des réseaux sur l'ensemble de cette voie va être demandé au SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire).



En marge du projet, les habitants ont fait part des difficultés rencontrées avec les supports des fils aériens, parfois trop près des toitures pour permettre des travaux courants de façon sécurisée, ou encore des supports vétustes. Ces demandes vont être remontées au SIEIL et à ENEDIS.

Sollicitée, Mme la Maire rappelle que la gendarmerie d'Amboise faisant face à des difficultés d'effectifs et des priorités autres ne peut se déplacer sur le territoire autant que nous le souhaiterions. Les contrôles de vitesse ne peuvent être fait que par les gendarmes qui disposent du matériel homologué. Les infractions au stationnement pourront être relevées par la commune et transmises à un procureur qui prendra la suite, dans le respect des procédures légales. De façon générale, les infractions au code de la route sont des infractions pénales et passent par la voie judiciaire, ce qui permet de respecter les droits de chacun.

Fin de la réunion à 20 h 30

